

MAIRIE DE REGADES

BULLETIN MUNICIPAL Du 19 mars 2015

MAIRIE DE REGADES

Tel/fax : 05.61.95.38.08

Mail : regades@orange.fr

Site internet

<http://ville-de-regades.e-monsite.com/>



Madame, Monsieur,

INFORMATIONS

FISCALITE 2015



Pour information, lors du vote du Budget 2015 de la Communauté de Communes du Saint-Gaudinois, il a été adopté une forte augmentation des impôts locaux dont la moyenne par foyer est estimée à 150€. Nous tenons à vous faire savoir que le délégué de notre commune, Mme Gasto Marlène a voté contre cette mesure.

Pour terminer dans un esprit optimiste, nous vous informons que notre commune clôture ses comptes en excédent pour l'année 2014. Ce qui nous a permis lors du dernier conseil municipal de décider exceptionnellement de ne pas augmenter les taxes locatives de l'année 2015.



Syndicat d'Electricité de la Haute-Garonne

Depuis très longtemps, notre commune adhère au Syndicat d'Electricité de la Haute-Garonne ; cette adhésion nous permet de bénéficier de subventions de la part du Conseil Général que nous remercions pour son aide, pour tout ce qui concerne notre réseau électrique communal.

Lorsqu'un incident se produit (panne, ampoule à changer...), nous le signalons au SDEHG qui, au cours d'une tournée solutionne le problème. Ceci demande du temps (ouverture d'un dossier par l'administration, disponibilité de l'entreprise...) et donc de la patience de la part de nos administrés que nous remercions pour leur compréhension.

Délimitations et bornages



La société de géomètres-experts DESSENS- FRANCESCOINI a terminé les deux opérations concernant, l'une, le Chemin du LEGUDAN, l'autre, l'impasse de l'église.

Pour ce qui est du Chemin du LEGUDAN, les 5 propriétaires ont rétrocédé pour l'euro symbolique une partie de leur propriété afin que le chemin devienne dans toute sa longueur propriété de la commune et ainsi que nous puissions entretenir la voirie.

En ce qui concerne l'impasse de l'église, Mr DESSENS, géomètre-expert, a défini et matérialisé l'emprise de ladite impasse. Entre la commune et Mr Th. Germain (que nous remercions) se fera un échange de quelques mètres carrés de terrain afin d'assurer une circulation normale à tous les riverains de l'impasse et une aire de stationnement pour Mr Germain.

Toujours pour l'euro symbolique, la commune de REGADES achète à Mr et Mme PERRIER la partie supérieure du bassin près du pont, bassin appelé « le barrage ». Mr DESSENS, géomètre-expert, dressera un acte de propriété qui permettra à la commune d'être propriétaire de tout le bassin.

Numérotation des habitations du village



Nous vous informons que nous avons reçues les plaques de numérotation des habitations de notre commune.

Conformément à la réglementation de la Poste, il est prévu courant avril 2015, qu'accompagné d'un représentant du conseil municipal, l'employé communal passera installer la plaque correspondant à votre habitation.

Nous vous souhaitons une bonne journée.

Bien cordialement.

L'équipe municipale